

Direction de l'Enfance, de la Petite Enfance  
et de l'Education Scolaire  
Service Petite Enfance  
JPB/CT/SDS/SF/FCR

N°46/2023

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : Signature avec Madame Clément, Psychologue d'une convention pour des interventions dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles au sein du Multi-accueil Victor Hugo pour l'année 2023 - Annule et remplace la décision n°13/2023.**

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que dans le cadre des activités du Multi-accueil Victor Hugo, la Ville souhaite proposer des interventions d'une psychologue pour des analyses de pratiques professionnelles de janvier 2023 à décembre 2023,

**Considérant** la décision n°13 du 13 janvier 2023 et la modification du montant total des interventions effectuées par Madame Clément,

**Considérant** la nouvelle proposition de Madame Clément, Psychologue.

**DECIDE**

- **De signer** avec Madame Clément, Psychologue, sise 20 rue de la République 95440 Ecouen, la convention jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 1 200 € TTC,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023.
- **Dit** que cette décision annule et remplace la décision n°13/2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 14 février 2023.

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **15 FEV. 2023**

Mis en ligne, le : **17 FEV. 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec Madame Clément, psychologue, d'une convention pour

Objet de l'acte : des interventions dans le cadre de l'analyse des pratiques  
professionnelles au sein du Multi-accueil Victor Hugo pour l'année 2023  
- Annule et remplace la décision n°13/2023

.....

Date de décision: 14/02/2023

Date de réception de l'accusé 15/02/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2023DECISION46

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230214-2023DECISION46-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 46.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20230214-2023DECISION46-AI-1-1\_1.pdf )